

208C2317
FR0004045540-FS915

23 décembre 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">SQLI (Euronext Paris)</p>
--

Par courrier du 22 décembre 2008, la société par actions simplifiée Aurinvest (1) (11 bis rue Portalis, 75008 Paris), a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 décembre 2008, par suite d'une acquisition d'actions SQLI sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société SQLI et détenir 1 919 167 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 5,58% du capital et 5,01% des droits de vote de cette société (2).

(1) Société de capital développement dont le capital est détenu par une soixantaine de personnes physiques, dont M. Michel Demont, président et principal actionnaire détenant 12,9% du capital de Aurinvest.

(2) Sur la base d'un capital composé de 34 369 711 actions représentant 38 271 190 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.